

ROUTES NATIONALES

Procès-Verbaux de la Commission

3^{me} CAHIER

SÉANCES des 20 février, 4, 9 mars,
17 juin 1896



6^{me} séance -

Séance du jeudi 20 février 1896

Présidence de M. Krantz

La séance est ouverte à 2 h. 10.

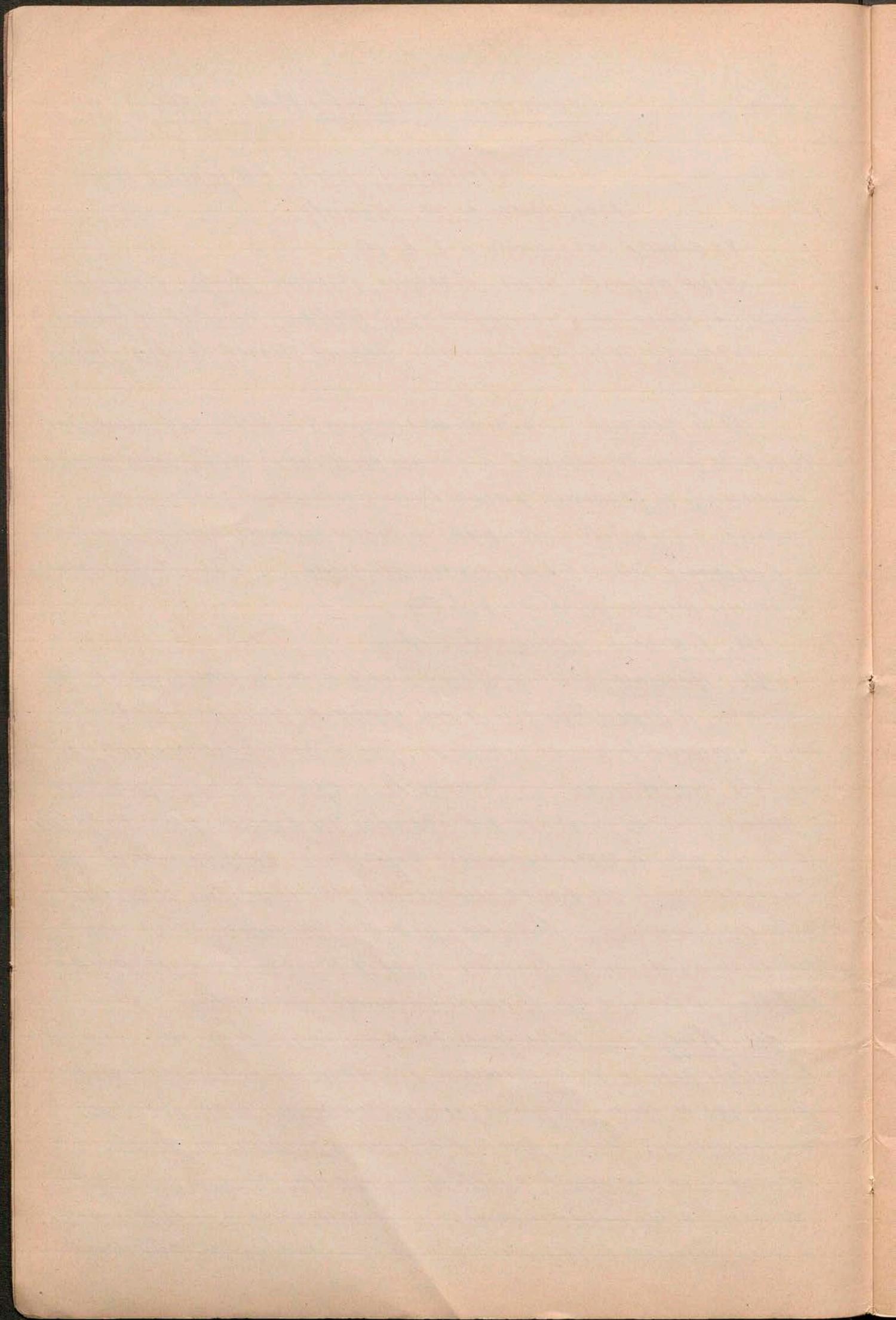
Sont présents: M.M. Bardoux, Brussel, Buffet, Cuvinois, Demôle, Fage, de Freycinet, Édouard Millaud, Pauliat, Pézenas.
Absents M.M. Follet, Dulac, Gadaud, Maret, Saratrin, Sébille.

M. le Président. - L'ordre du jour comporte la lecture et l'examen de la demande de renseignements à adresser aux ministres de Travaux publics. Je pense que la Commission peut se livrer à cet examen; elle décidera ensuite s'il y a lieu, et avec donne les circonstances politiques actuelles, de l'envoyer immédiatement au ministre. - J'invite M. Bardoux à donner lecture du projet de lettre.

M. Bardoux donne cette lecture.

M. Demôle. - En matière de côté les circonstances politiques actuelles, je maintiens que je n'ai opposé en principe à l'envoi de faits de renseignements. J'en ai donné les raisons; j'ai déjà dit, notamment, que le ministre n'a parlé de renseignements à fournir qu'en prévision de l'adoption du projet et qu'il répandra qu'il n'a plus de renseignements à fournir du moment où ces renseignements ne sauraient même pas modifier la décision de la Commission. - D'autre part si la Commission est d'avis de surseoir à l'envoi de la lettre dans le cas où vous en donnez lecture, je trouve que l'examen en est prématuré.

M. Buffet. - Il y a cependant un intérêt certain à connaître la valeur précise des arguments d'un adversaire. L'argument principal en faveur du projet que nous repoussons a été la raison des économies. Encore faut-il que nous sachions de quelles économies il s'agit, quelle en devait être l'importance et comment elles s'établiraient. - Je demande que la demande de renseignements soit décidée, que la rédaction en soit aussi



2
approuvée, sauf à en ajourner l'envoi.

M. Faye - Je ferai observer à M. Bédouin que, dans la lettre qui vient d'être lue par M. Bédouin, vous demandez uniquement les renseignements statistiques sur lesquels le Gouvernement s'est appuyé pour conclure aux avantages économiques du projet, c'est-à-dire les résultats financiers de la ventilation des services des Ponts et Chaussées.

M. le Président - Lorsque le ministre a parlé à, devant la Chambre, parle des économies devant résulter du projet, il ne prévoyait pas l'adoption de l'amendement Montaut et Barlan qui est devenu le paragraphe 10 de l'article 65 et qui est ainsi conçu :

« La position des agents de l'Etat remis aux départements sera celle
« du service détaché : leur droit au traitement, avancements,
« frais de déplacement, d'indemnité et de changements de résidence
« fixés par arrêtés ministériels, restreints, demeurent les mêmes,
« que ceux de leurs collègues conservés au service de l'Etat ».

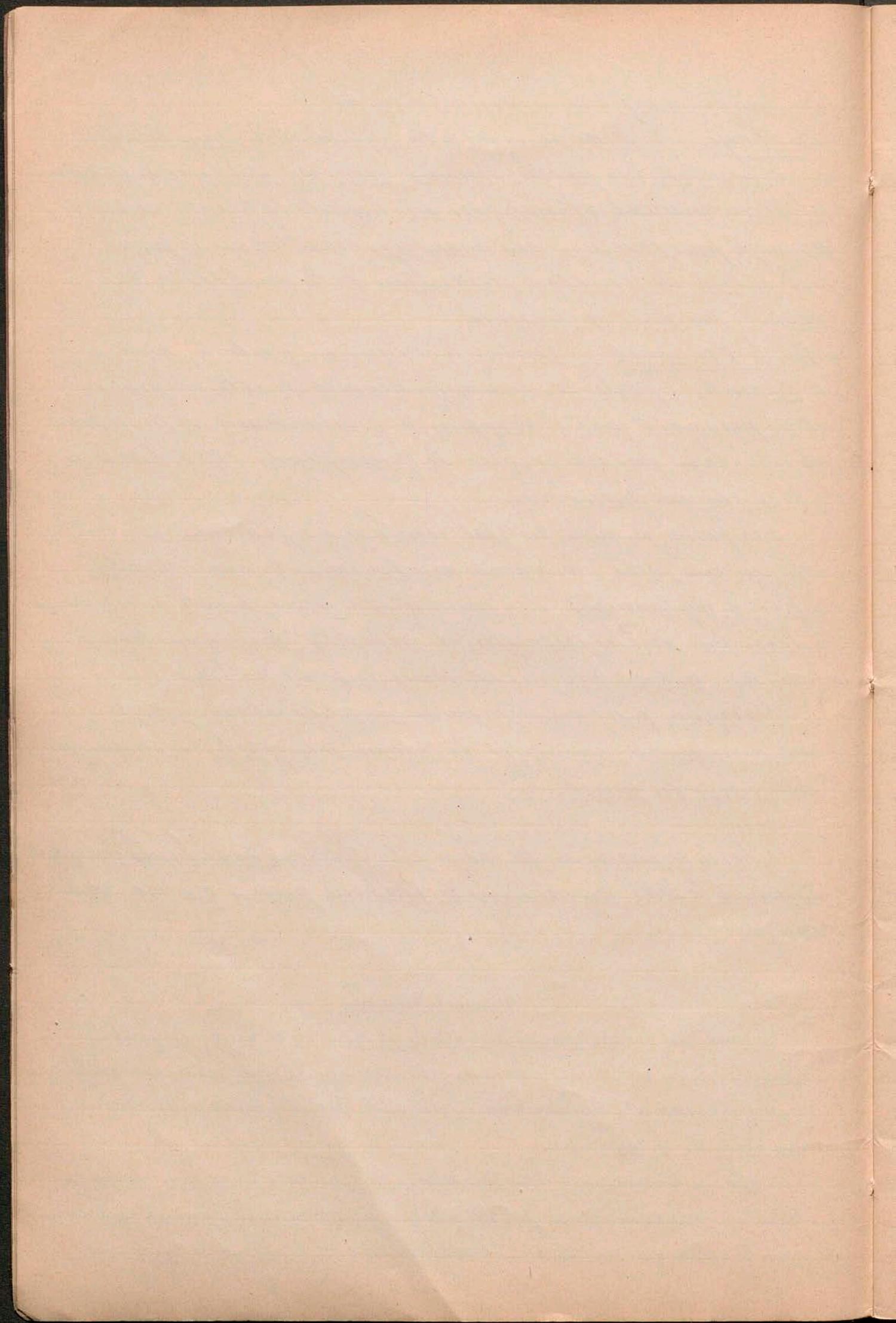
L'adoption de cet amendement, accepté d'ailleurs par le Gouvernement, a modifié totalement la portée économique primitive du projet.

Sur la demande de M. Faye, M. Bédouin donne une nouvelle lecture de la lettre au ministre de Travaux publics qui est ainsi conçue :

Monsieur le Ministre,

La commission chargée d'examiner l'article 65 de la loi de finances portant réorganisation des services de voiries, considère que la ventilation à laquelle vous faites allusion le 7 décembre dernier devant la Chambre des Députés, constitue un élément de ses études.

J'ai dans l'honneur de vous demander, au nom de la Commission, si vous lui bien lui communiquer le plus tôt possible, à titre de renseignement, le travail dont il s'agit, qui fera ressortir notamment :



Quelles seront, tant pour les conducteurs, divisionnaires, que pour les ingénieurs, les nouvelles circonscriptions des services de toute nature retenus par les Travaux publics;

Quel effectif d'agents de chaque grade des Ponts et Chaussées sera employé pour chacune d'elles, et à quel chiffre total s'élèveront leurs traitements et émoluments de toute nature;

Quel effectif total des mêmes agents deviendra disponible, et à quelle somme se montent, actuellement, leurs traitements et émoluments de toute sorte;

Comment, enfin, cette somme totale qui, d'après les déclarations du gouvernement, représenterait la dépense de personnel, affectée au service des Routes Nationales, sera ventilée entre les 87 départements, pour servir de base à la détermination ultérieure de l'économie à partager avec chacun d'eux.

En m'acquittant de cette mission, je vous prie de recevoir, monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Commission

M. le Président met successivement aux voix la rédaction de la lettre et son envoi immédiat.

La rédaction de la lettre est approuvée par 10 voix contre 1 sur 11 votants.

L'envoi immédiat de la lettre est repoussé à l'unanimité, mais la Commission s'en remet à son Président du choix du moment où cet envoi pourra ultérieurement être effectué.

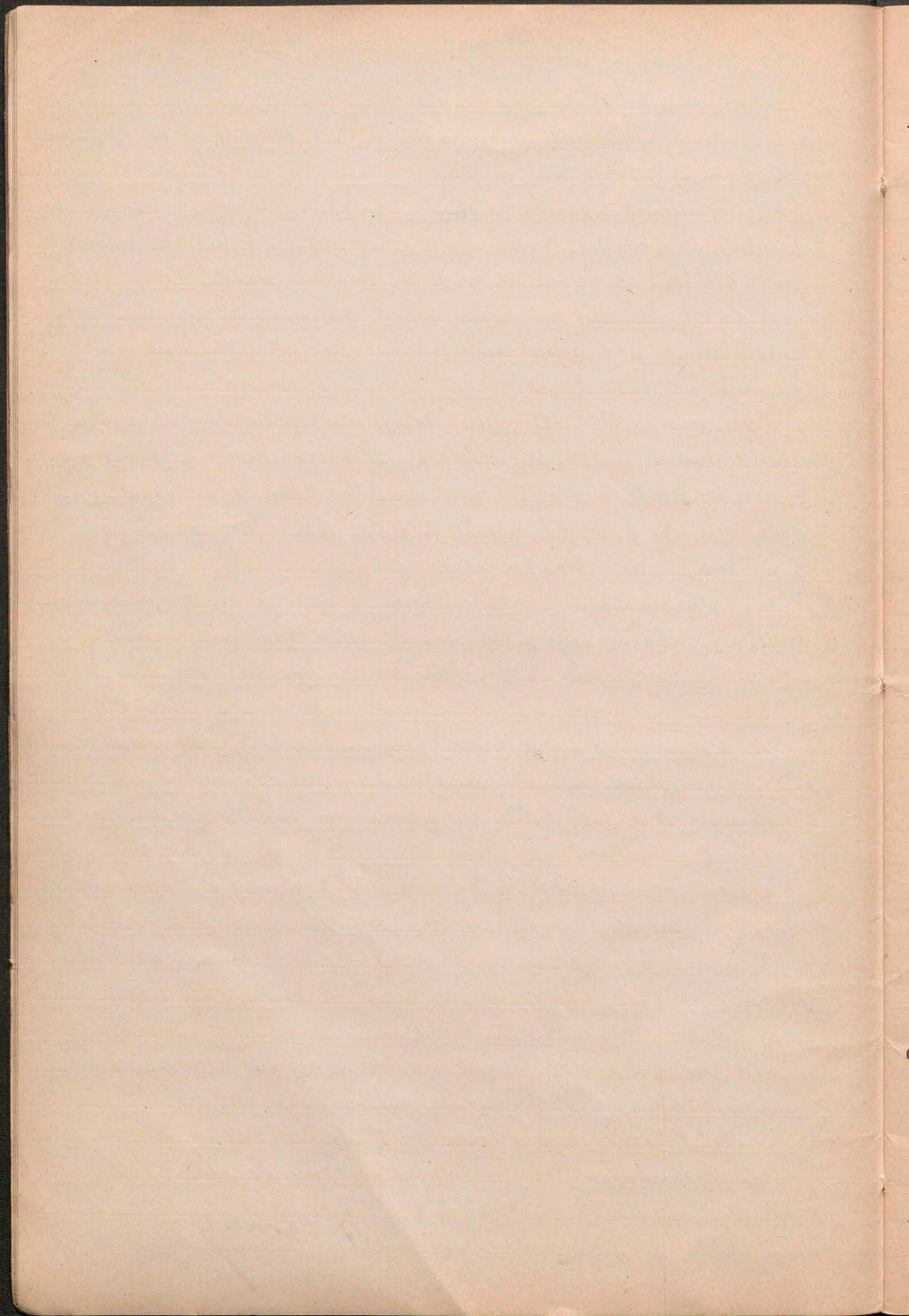
La Commission s'en remet également à son Président de la convoquer dès qu'il le jugera nécessaire.

La séance est levée à 2 heures 20.

Le Secrétaire -

Le Président -

H. Lemoine



7^{me} séance -

Séance du mercredi 4 mars 1896

Présidence de M. Krantz

La séance est ouverte à 2 h. 25.

Sont présents M.M. Bardoux, Brusset, Buffet, Demôle, Dalac, de Freycinet, Gadaud, Maret, Edouard Millaud, Saint-Prix.

Absent: M.M. Tollu, Lurinot, Faye, Pauliat, Pradal, Séblin, Pézenas.

M. le Président. - La Commission, dans sa dernière séance a adopté le principe et la rédaction d'une demande de renseignements à adresser au ministre des Travaux publics; elle en a, au même temps, approuvé l'envoi au sein de commissions politiques qui vont voyager. - Je demande aujourd'hui à la Commission de se prononcer sur cet envoi. Convient-il de le faire?

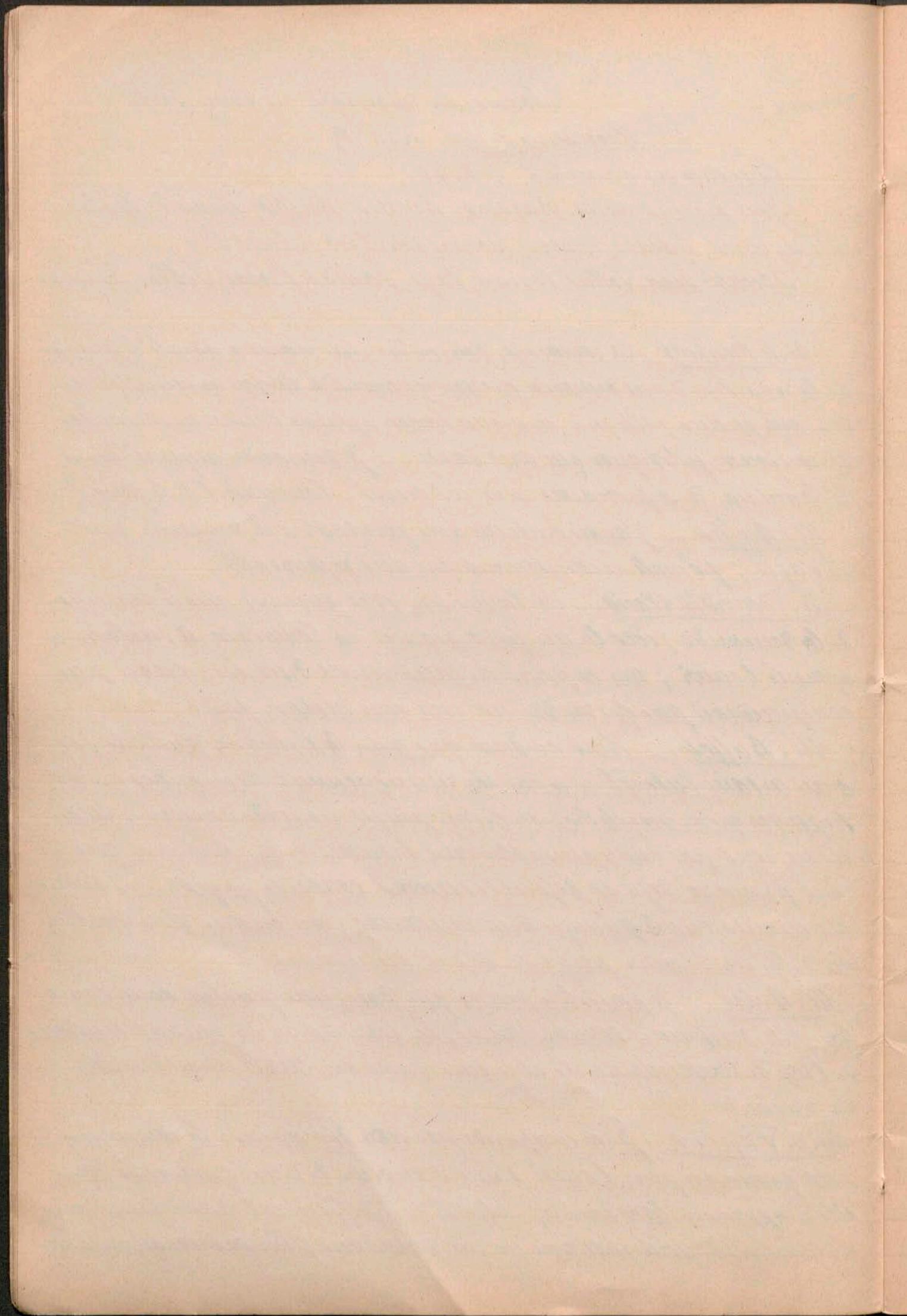
M. Buffet. - J'avais émis un avis favorable à la demande dont il s'agit; j'émet maintenant un avis défavorable.

M. Edouard Millaud. - La Commission s'est prononcée sur le principe de la demande; c'est là un fait acquis. La Commission a seulement approuvé l'envoi; sur ce point on peut encore discuter. Mais peu comprendrai pour qu'on revînt sur une décision prise.

M. Buffet. - Il est évident que pour la discussion publique il y a un certain intérêt à avoir les renseignements demandés, - à supposer qu'on veuille bien ou qu'on puisse venir les donner. Mais ils ne sont pas indispensables aux travaux de la Commission qui s'est prononcée déjà et définitivement contre le projet. - Si donc on maintient le principe de la demande, au moins pourrait-on en différer l'envoi jusqu'au dépôt du rapport.

M. Dalac. - Il paraît à peu près que dans une question aussi grave que celle dont nous sommes saisis, la Commission ne saurait s'en tenir à trop de renseignements, et je suis d'avis de l'envoi immédiat de la demande.

M. de Freycinet. - Je ne comprends pas cette discussion: la Commission s'est prononcée pour l'envoi d'une demande de renseignements dont elle a approuvé la rédaction, et elle n'a différé cet envoi qu'en raison de circonstances politiques qui ne peuvent plus exister aujourd'hui.



10
M. Buffet. - La situation n'a pas changé.

M. de Freycinet. - Je me méfie de cet avis. A la suite de l'incident qui aura motivé l'ajournement de l'envoi de la demande de renseignements, le Sénat - et j'aurais eu à en avoir, - a refusé de poursuivre ses travaux, de discuter le projet de loi que lui avait apporté ou lui apporterait le Gouvernement. - Je me vois par conséquent pour quoi la Commission reviendrait sur cette décision prise par elle.

M. Bardoux. - Il ne s'agit pas de revenir sur la décision prise, mais seulement de renouveler l'ajournement de l'envoi.

M. Edouard Millard. - Neveu les circonstances politiques qui nous ont déterminés à différer l'envoi de la demande de renseignements sur le principe de laquelle nous nous étions prononcés affirmativement le Sénat, en fin de compte, est resté sur ses positions, il a affirmé son droit constitutionnel et déclaré qu'il continuerait ses travaux en présence du cabinet actuel. - S'il s'agissait d'entrer en correspondance avec M. Ricard, je deduirais certainement des conclusions tendant à faire revenir la Commission sur la principale même de la demande, mais telle vient par la situation. - Je me rallie à l'opinion émise par M. de Freycinet, et je permets à penser qu'il y a eu intérêt à envoyer au Sénat des Français, plutôt la demande dont il s'agit.

M. Buffet. - Je demande un nouvel ajournement.

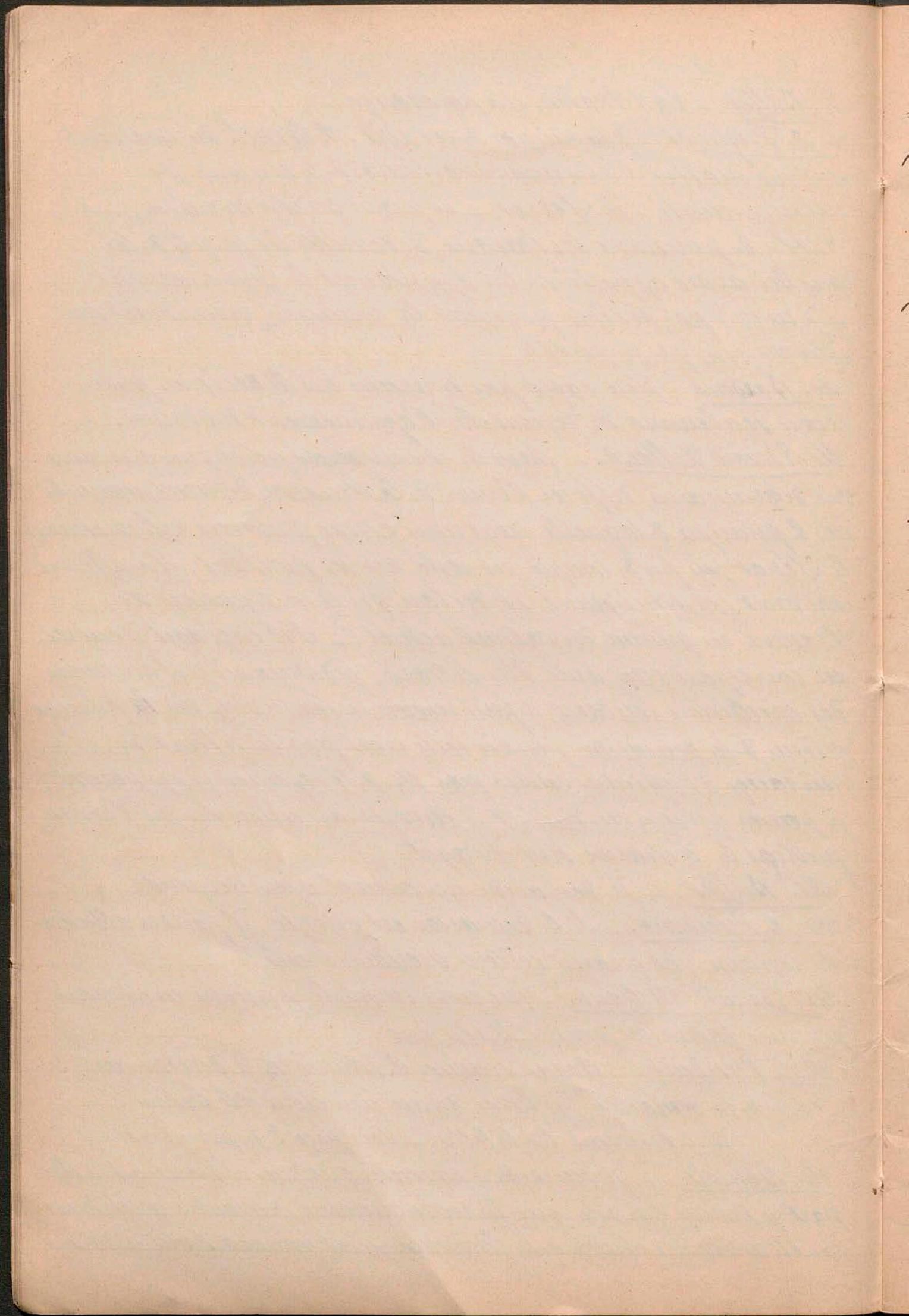
M. le Président. - Si la demande est envoyée, il faudra attendre la réponse; et quand celle-ci viendra-t-elle?

M. Edouard Millard. - Que vous importe puisque vous vous prononcerez pour le Statu quo.

M. le Président. - Avant d'inviter la Commission à décider sur l'envoi de la demande, je lui en donne un nouvelle lecture.

M. le Président lit la lettre. - Voir page 2 de premier cahier.

M. Demôle. - Je demande à présenter quelques observations. - Mieux vaut prouver que dire que les renseignements demandés constituent un élément des études de la Commission, n'est pas exact: la Commission



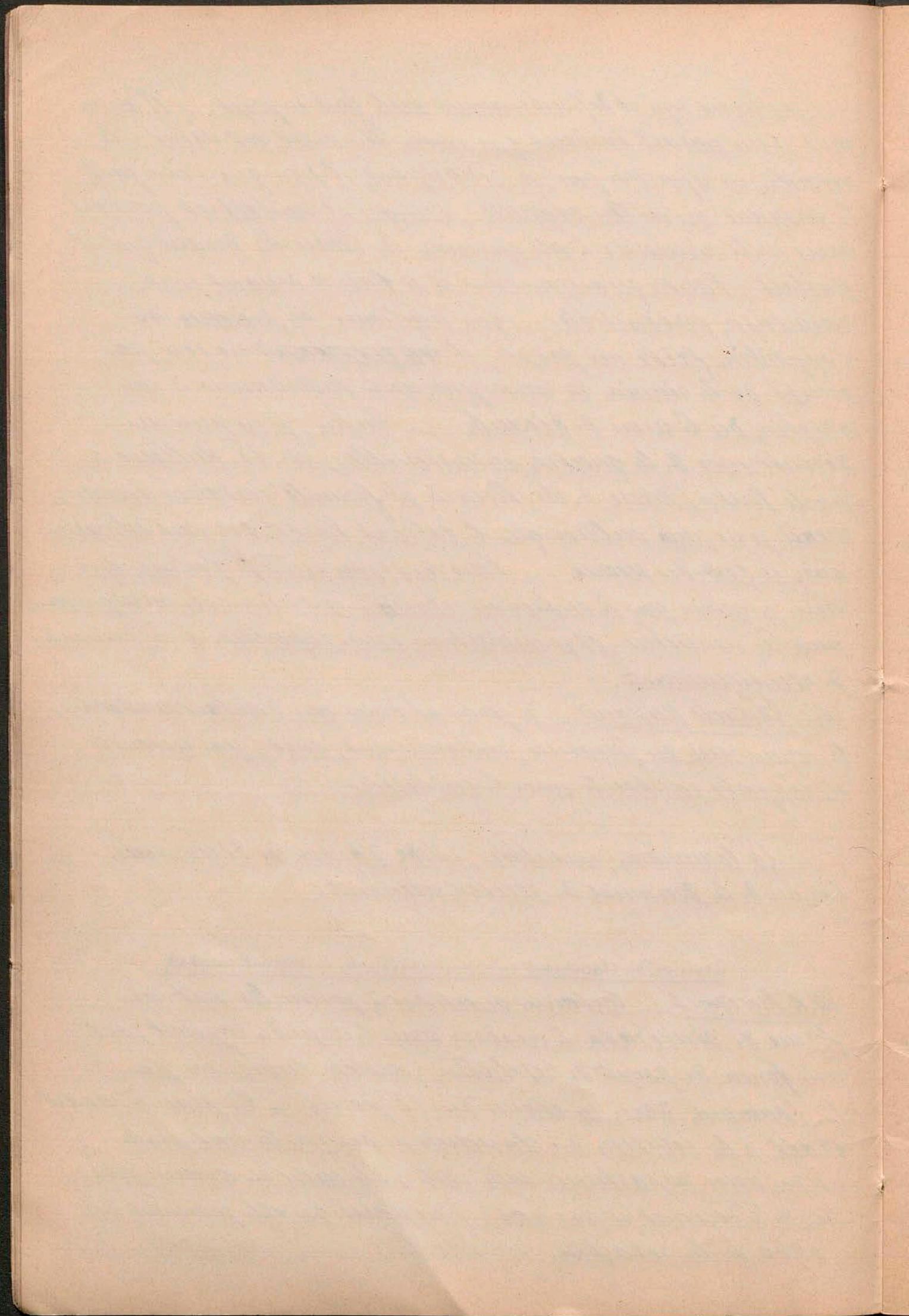
s'est prononcée déjà et définitivement sur le fond du projet. — D'autre part il me paraît évident que votre demande est vaine : la commission ne répondra pas, ou, si elle répond, elle dira que c'est à fait la promesse qu'en lui rappelle, c'est qu'il voulait et pouvait sans doute recourir à son opinion, la Chambre devant qui il parlait, l'audience aujourd'hui il se trouve devant une commission irréductible, — que d'ailleurs, en présence de l'opposition faite au projet, il ~~se préoccuperait~~ ne s'est pas occupé de la révision de renseignements subordonnée à son adoption de la loi de décembre. — Enfin, pour puiser dans les archives de la question administrative ; M. Ed. Millard a parlé tout à l'heure de M. Ricard et formulé certaines réserves, mais je ne puis oublier que le cabinet tout entier est solidaire avec le garde des sceaux. — Pour ces divers motifs j'estime que vous n'avez pas à espérer en relation, ni même en correspondance avec le ministère, et je maintiens mon opposition à la demande de renseignements.

M. Edouard Millard. — Je ferai observer que d'autres commissions, la commission des finances, certainement, tout, par nécessité, en rapports constants avec le ministère.

La Commission, consultée, décide d'ajourner de nouveau l'envoi de la demande de renseignements.

Révision du classement des voies nationales et départementales

M. G. Méridet. — Certaines questions à formuler sont sous forme de desiderata à insérer dans le corps du rapport, soit sous forme de projets de résolution, ou être indiquées par la Commission dans le rapport du 12 février. — La première avait trait à la révision du classement des routes nationales et des voies départementales ; elle a été mise en avant par M. de Freycinet et par moi. J'ai peur qu'elle ne soit l'objet de la rédaction suivante :



7

La Commission estime qu'il y a lieu de procéder à une reconstitution du réseau des Routes Nationales, dans le but :

1° d'en distraire les parties de route nationale qui ont perdu leur utilité stratégique ;

2° d'y incorporer les routes départementales et les chemins vicinaux qui ont une utilité stratégique ou économique considérable.

Elle demande, en conséquence, que cette reconstitution soit étudiée par les ministres de la Guerre, de l'Intérieur et des Travaux publics.

J'invite la Commission à se prononcer sur ce vote.

M. Bardou. - S'excuse de demander au Gouvernement de vous apporter un projet de loi sur la matière ?

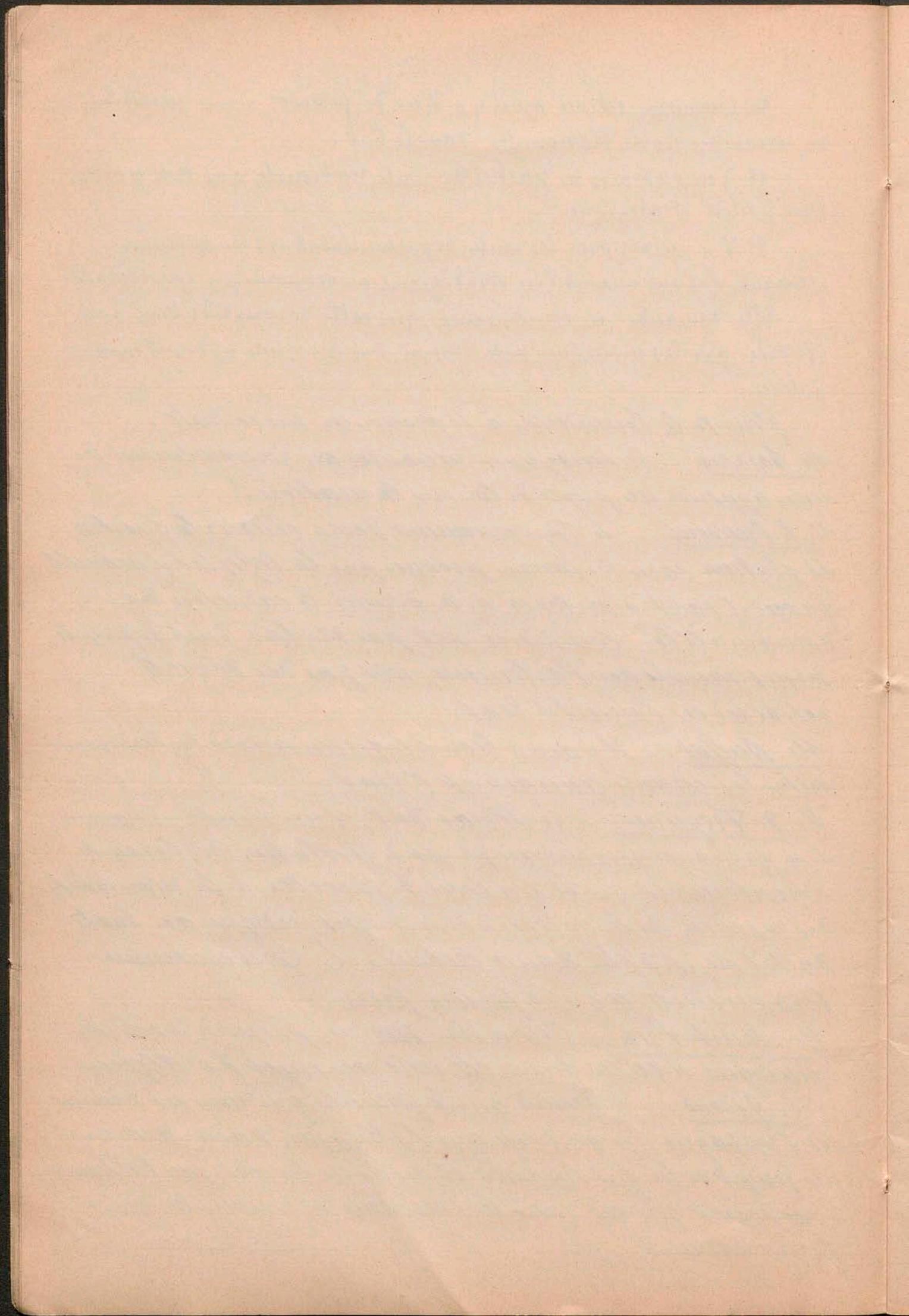
M. le Président. - Le Gouvernement devra étudier la question et statuer dans la forme prévue par la législation actuelle, qu'il s'agit d'enlever ou de donner le caractère de "domaine public", c'est à dire soit par des lois du Parlement, soit par des décrets délibérés en Conseil d'Etat.

M. Buffet. - Il y aura lieu à ce qu'un accord intervienne entre les conseils généraux et l'Etat.

M. de Freycinet. - Le Sénat doit, il me semble, s'avoir à se prononcer sur un projet de résolution déclarant simplement qu'il y a lieu de procéder à la reconstitution des réseaux de la voirie dans le sens indiqué au texte dont il vient d'être donné lecture. Le Gouvernement fera ensuite ce qu'il faudra faire.

M. Saint-Prix. - C'est à dire ~~sur~~ un projet de résolution analogue à celui qui a été voté au sujet de l'Algérie.

M. Godecc. - Je trouve que la formule qui vous est proposée est trop vague ; je voudrais que l'obligation d'avoir recours à un projet de loi fut imposée, et qu'on ne laissât pas l'alternative d'un décret qui est dans la procédure ordinaire de tout Gouvernement.



M. Saint-Prix. - Demander un projet de loi sur la matière serait vous entraîner à une modification de la législation actuelle, et c'est ce que ne veut pas la Commission, puisqu'elle s'est prononcée pour le statu-quo.

M. le Président. - Le Gouvernement devra se conformer à la législation actuelle.

M. Edmond Millard. - Néanmoins, la révision demandée se effectuera par tout d'un coup et sur tout le territoire en même temps. Elle se fera petit à petit successivement, dans tel département puis dans tel autre.

M. Bardoux. - Il ne sera statué que par expresse et toujours sous l'empire de la législation existante.

Le projet de résolution est mis aux voix et adopté.

Unification des lois et règlements relatifs à la voirie

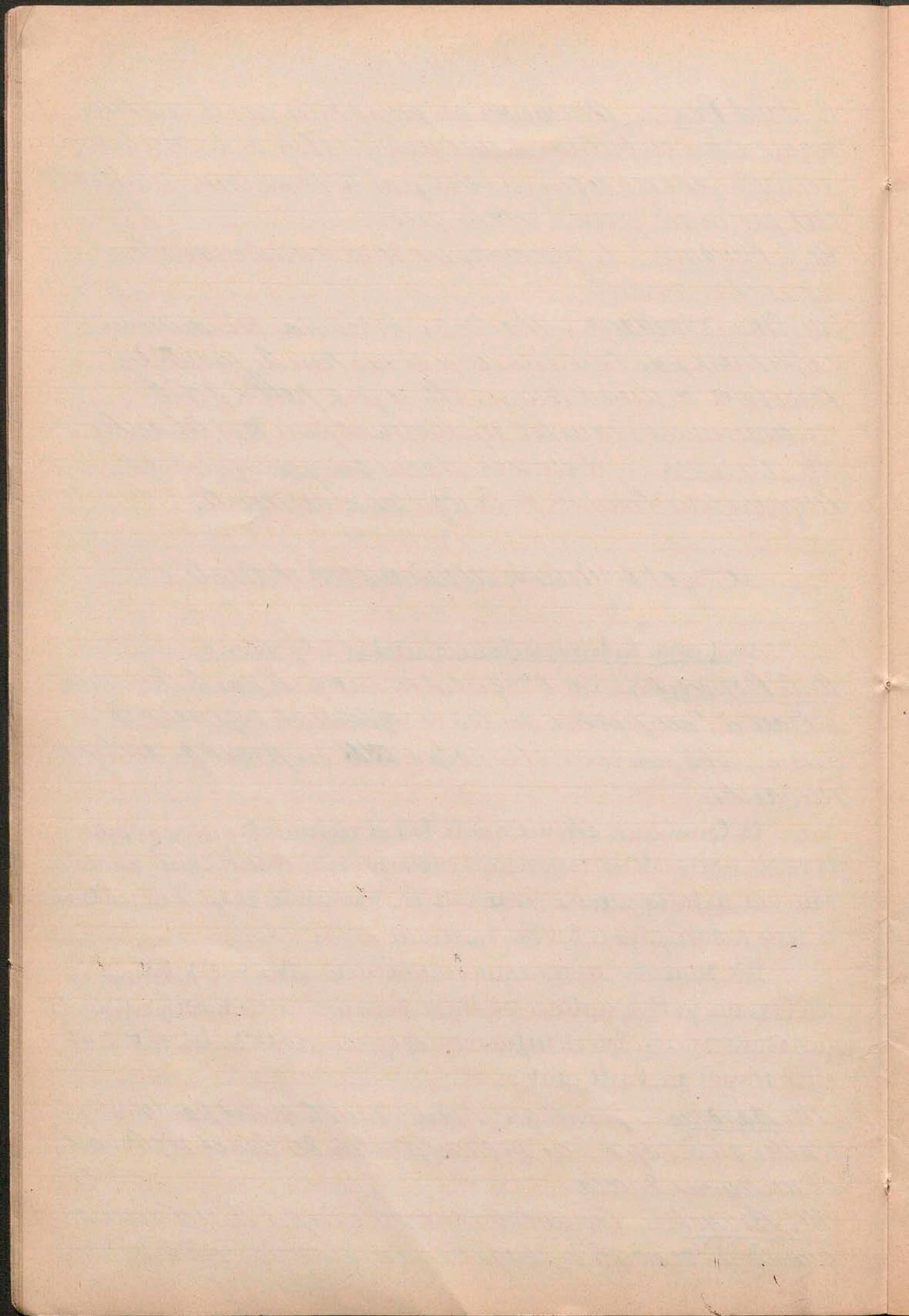
M. le Président. - La 2^e question, soulevée par la Commission à l'effet de l'unification des lois et règlements régissant la voirie. Elle pourrait être l'objet ~~de~~ du projet de résolution suivant:

La Commission estime que les lois et règlements qui régissent la voirie nationale et les voiries départementales et secondaires pourraient, dans une certaine mesure, être mis en harmonie et qu'il en résulterait de réels avantages pour le bien du service.

Elle demande, en conséquence, que les ministres de l'Intérieur et des Travaux publics mettent à l'étude, dans ce sens, les modifications à introduire dans les lois et règlements, et qu'un projet de loi soit à cet effet soumis au Parlement.

M. Bardoux. - Je crains qu'il faut, dans le second paragraphe, répéter qu'il s'agit bien de l'unification des lois et règlements, et seulement de cela.

M. Brunet. - Comment veut-on unifier les règlements concernant les dépenses de chaque espèce de voirie, sans n'



différentes? Il n'en est pas possible de faire une unification complète.
M. le Président. - Aussi ai-je dit que cette unification devrait être faite dans une certaine mesure, c'est-à-dire dans la mesure du possible.

M. Buffet. - Ne faudrait-il pas énumérer les points sur lesquels devrait porter l'unification, afin d'éviter une confusion sur la portée de votre résolution?

M. Seriat-Pria. - Le rapport entrera dans ces détails.

M. de Freycinet. - A mon avis, le projet de résolution doit se borner à poser le principe de la nécessité d'une unification.

M. Bardoux et M. Edouard Huet. - Le rapporteur, dans son exposé, indiquera que l'unification devra porter notamment sur tels et tels points.

M. de Freycinet. - En définitive, vous ne pouvez en ce moment que la principe du projet de résolution; lors de la lecture du rapport vous pourrez revenir sur sa rédaction.

Le projet de résolution est adopté.

Rattachement de la voirie des départements aux Travaux publics

M. le Président. - J'ai peur que, en troisième lieu, je doive soumettre à la Commission la proposition suivante:

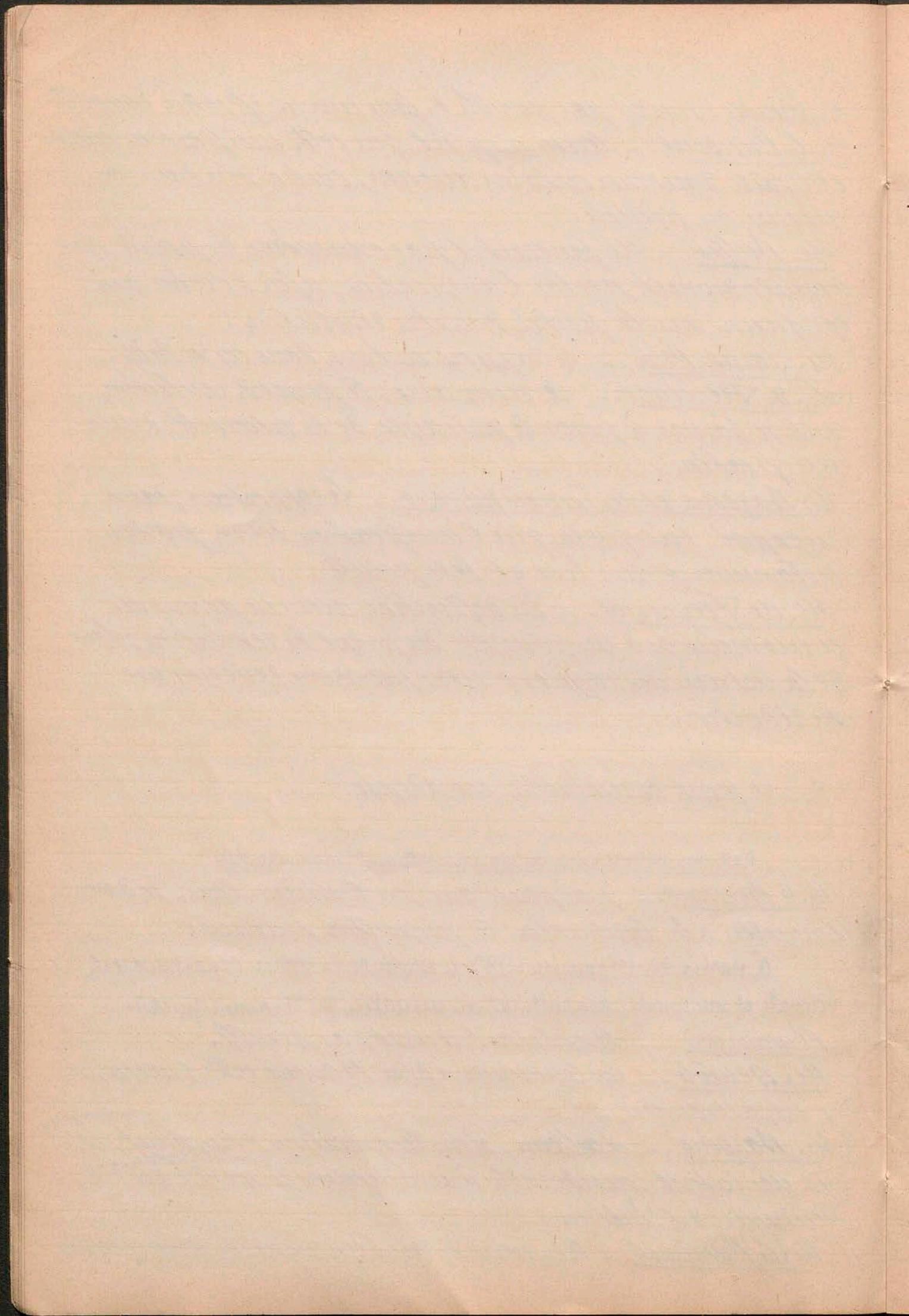
à partir du 1er janvier 1897 le service de la voirie départementale, vicinale et communale, sera rattaché au ministère des Travaux publics.

Plusieurs voix. - Non! non! ce n'est pas possible.

M. Demôle. - La Commission a déjà traité cette question, et négativement.

M. Bardoux. - ~~Il est~~ Pour les opérations d'emprunt, il y a un intérêt considérable à maintenir ce service au ministère des Travaux publics. ^{de la Commission}

M. le Président. - Les points de vue technique le rattachement



de la voirie vicinal et communal aux Travaux publics ne présenterait aucun inconvénient, au contraire; mais devant l'argument présenté par M. Hardouin, et devant le sentiment de la Commission, je n'insiste pas.

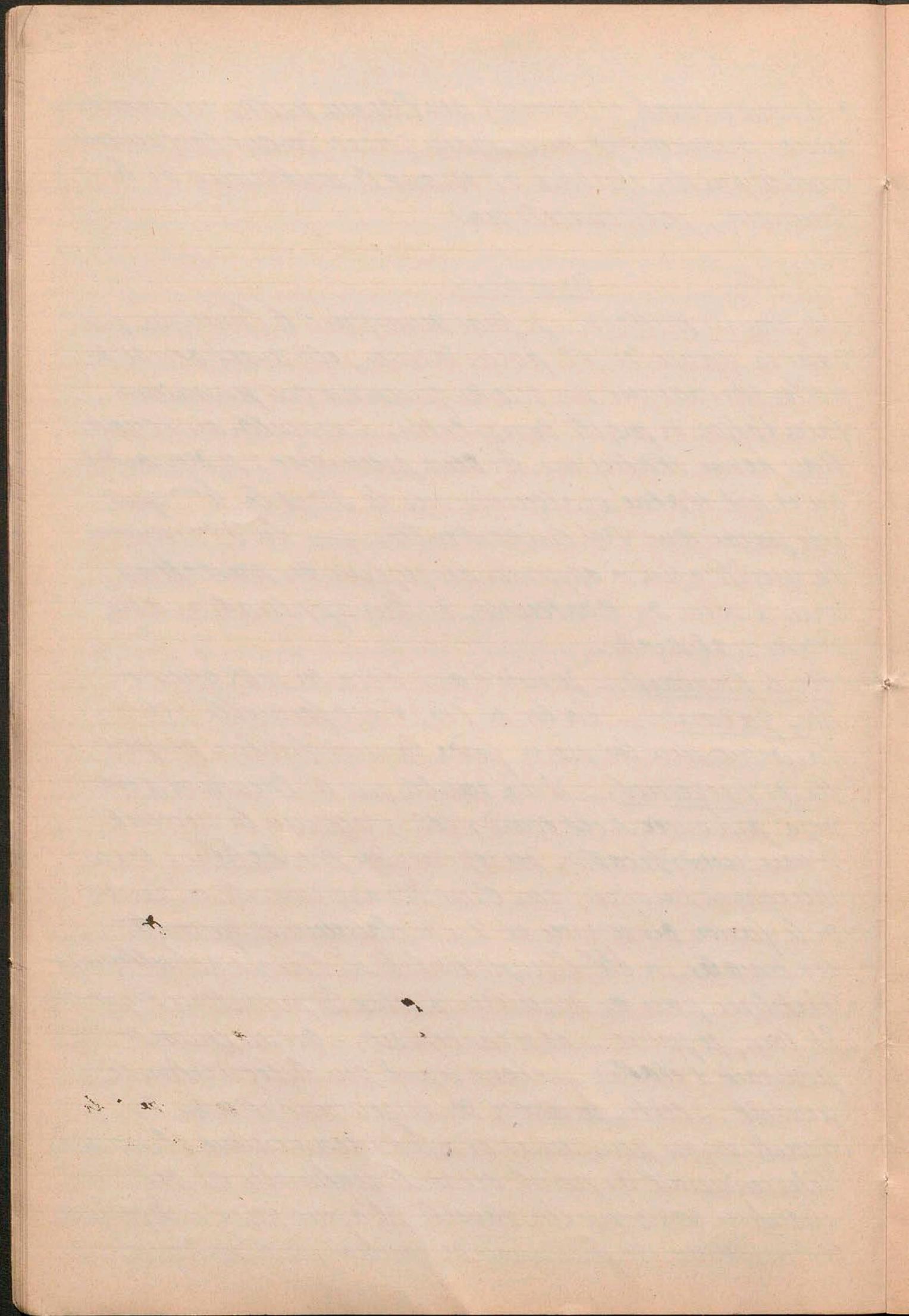
Prestations

M. Edouard Millaud. - Je serai remercié à la Commission, que dans sa séance du 12 février dernier, elle avait décidé de porter son examen sur quatre questions qui paraissent faire l'objet de projets de résolution à soumettre au Sénat. Nous avons statué sur les deux premières; je demande qu'il soit statué également sur la 3^{me} et la 4^{me} qui me paraissent être importantes. - La 3^{me} concerne la modification à apporter au régime des prestations dans le sens de l'entretien de leur application aux routes nationales.

M. le Président. - Je suis d'avis d'écarter cette question.

M. Gadaud. - La loi de 1836 est formelle; il faudrait une loi pour faire la modification proposée.

M. de Fregenet. - Il me semble que la Commission s'est déjà prononcée à cet égard; elle a reconnu la nécessité d'une modification du régime des prestations. On a remarqué, en effet, que l'un des arguments en faveur de la fusion des services et du déclassement des routes nationales, a été l'impossibilité où l'on est actuellement d'utiliser pour ces dernières ~~routes~~ les prestations disponibles. En bien, je pense - et n'ai déjà dit, - qu'un concert pourrait s'établir - étant donné que la législation le permet, - entre le service des ingénieurs et celui des agents-voies pour remédier à cet inconvénient: l'ingénieur dirigerait les points des routes nationales où des travaux devraient être ouverts, l'agent-voies indiquerait à l'ingénieur les prestations disponibles, et le service des



l'Assemblée se rembourserait ensuite des départements, en argent et en taxes locales, la prestation qui n'aurait servi qu'à l'entretien.

M. le Président. - La question est de savoir si l'Etat trouverait à cette contribution le même avantage que le département; ne causerait-elle pas à l'Etat un ~~excédent~~ surcroît de dépenses, et de dépenses d'un mauvais rendement?

M. de Freycinet. - L'Etat ne se servirait des prestations que quand et où elles lui seraient indispensables.

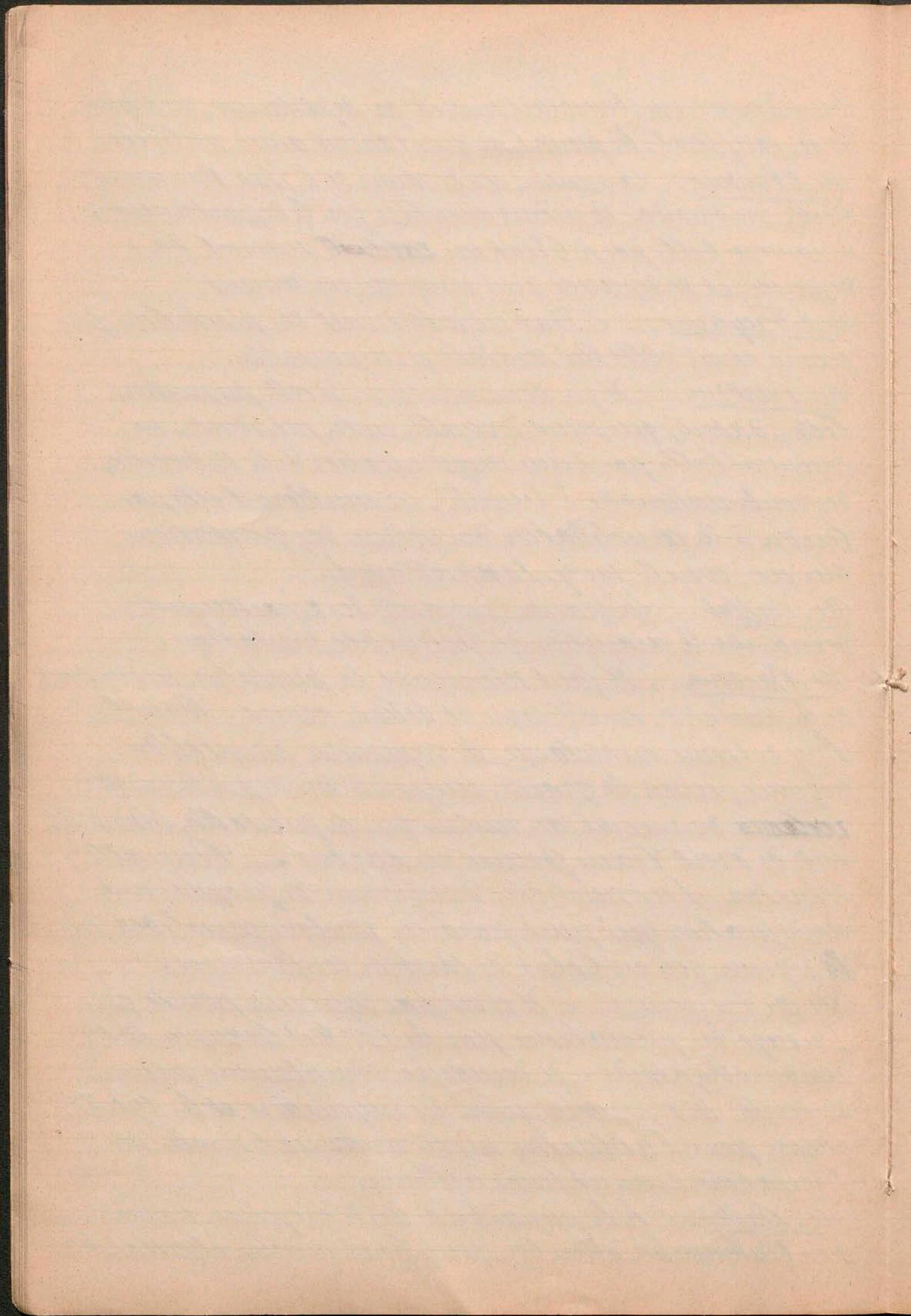
M. Merdun. - Il y a deux objections à cette proposition. Celle, d'abord, qui vient d'échouer contre le Président: ne conduirait-elle pas à une augmentation de la subvention des routes nationales? Ensuite, ne conduirait-elle pas à la consolidation du régime des prestations qui est, sous le rapport, tant attaqué?

M. Buffet. - La grande majorité des départements demande le maintien du régime des prestations.

M. Merdun. - Il faut distinguer la prestation individuelle et la prestation deattelages et bêtes de somme. Dans le Nord et l'Alsace on réclame la suppression complète du régime, mais la grande majorité des départements ~~demande~~ demande au moins que la prestation individuelle soit de droit transformée en argent. - Dans cette situation, il est peut-être dangereux de proposer une modification qui peut paraître vouloir consolider un régime qui est l'objet de tant de controverses.

M. de Freycinet. - Il n'est pas douteux que l'usage des prestations par les Ponts et Chaussées soit rendu obligatoire. Il demande simplement qu'une entente soit permise entre les ingénieurs et les agents-voyers pour l'attribution sur les routes nationales des prestations non utilisées ailleurs.

M. Buffet. - Si la proposition de M. de Freycinet ne vient pas l'intermédiaire d'un loi, j'ai pour moi aucune objection. Mais



il faut une loi, et j'y vois, avec M. Nordau, un renouvellement.
M. Saut Pui. - La proposition n'aurait-elle pas cet autre effet d'imposer des contingents à des communes qui n'en ont pas?

M. le Président. - On voit par ces quelques sommaires quelle grosse question soulève la proposition. Je crois qu'il vaudrait mieux se jeter dans l'engagement de cette voie.

M. de Freycinet. - J'insiste cependant sur un point au point de vue du résultat à atteindre. La Commission s'est prononcée pour le statu quo mais avec la réserve de certaines améliorations; or ce serait se contredire que la réforme du prestation dans le sens indiqué est considérable. Et ce qui constituerait cette réforme, en ceci uniquement qu'il serait permis d'activer sur la route nationale des prestations qui, actuellement, ne le sont pas et ne le peuvent être ailleurs. - Je suppose un département ayant actuellement à dépenser de 1000 prestations; il ne peut en employer que 700 parce qu'il dépense de plus de prestations qu'il a de matériaux. En bien il demeure que les Ponts et Chaussées ~~peuvent~~ - s'ils le jugent à propos, s'ils le jugent nécessaire, - puissent, après entente avec le service vicinal, faire usage des ~~autres~~ 300 prestations inutilisées qu'ils rembourseront ensuite au département, en argent et au tarif local.

M. Maret. - L'exemple cité par M. de Freycinet se présente dans le département de Seine et Oise où toutes les prestations ne sont pas utilisées.

M. de Freycinet. - Je répète qu'il ne s'agit que de permettre aux Ponts et Chaussées d'utiliser les excédents de travaux, seulement les excédents, et ~~autres~~ dans les conditions légales où ces excédents existent actuellement. - J'ai indiqué ici un des points sur lesquels, moi-même, des améliorations pourraient être apportées dans l'organisation de la vicinalité. Si la Commission en trouvait

x Adoption à l'unanimité sous son vrai (M. Gadard)

d'autres plus importants, je ne demanderais pas un vote qui de
renouveler à ma proposition. Mais je permets à parler qui
vous devez proposer des améliorations et que celle-là est
des plus souhaitables.

M. Dulac - Les prestataires se plaignent souvent d'aller trop
au loin faire leurs prestations; la proposition de M. de Freycinet
serait au moins cesser les plaintes des riverains des routes
nationales.

M. Edouard Milhaud - Etant donné l'état d'esprit de la Commission,
et la crainte d'avoir l'air de vouloir consolider le régime des
prestations, il me semble qu'elle pourrait se contenter, sans
prendre de résolution ferme, d'appeler, dans le corps même
du rapport, l'attention du Gouvernement sur les moyens
à prendre pour une meilleure utilisation des prestations,
notamment en ce qui concerne leur emploi sur les
routes nationales.

M. Godeau - La Commission s'engage dans une voie qui
conduit forcément au déclassement des routes nationales.

M. Bardou - Je vois surtout, moi, qu'elle tend à
consolider le régime si controversé des prestations.

M. de Freycinet - Pour répondre à l'objection de M.
Bardou, on pourrait ajouter une réserve à la formule
à insérer dans le rapport, et dire :

La Commission appelle l'attention du Gouvernement sur les mesures
à prendre pour une meilleure utilisation des prestations, notamment
pour leur emploi éventuel sur les routes nationales, tant que
le régime des prestations restera en vigueur.

M. Bardou - Il est bien entendu, d'ailleurs, que la
redaction définitive de la formule à insérer dans
le corps du rapport reste soumise à l'approbation de
la Commission (assentiment).

La proposition est, sans cette réserve, mise aux voix et adoptée. X

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Pénétration mutuelle des services de g^d et de B^{te} Voies

M. Edouard Milleod. - La Commission avait également étudié une quatrième question, celle de la pénétration mutuelle du personnel des Ponts et Chaussées et du personnel des agents-voyers.

M. Bardoux. - C'est une question difficile à formuler.

M. le Président. - On se heurte ici à des difficultés juridiques considérables. Au sein l'ingénieur est en même temps contrôleur des chemins de fer d'intérêt local; l'agent-voyer délégué dans les fonctions d'ingénieur pourrait-il ~~être~~ ~~remplir~~ remplir aussi celles de contrôleur? c'est inadmissible.

M. de Freycinet. - Cela va de soi; mais ce qui ne regrette-t-on que de délégations spéciales limitées au service des voies de terre, et la formule à insérer dans le corps du rapport, comme la précédente est limitée à la forme de desideratum, pourrait être présentée ainsi.

La Commission appelle l'attention du Gouvernement sur les mesures à prendre pour faciliter, par voie de délégations spéciales concernant la voirie de terre, la pénétration mutuelle du personnel des Ponts et Chaussées et du personnel des agents-voyers.

La proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le Président. - Je pense que la Commission voudra maintenant nommer son rapporteur (essentiellement).

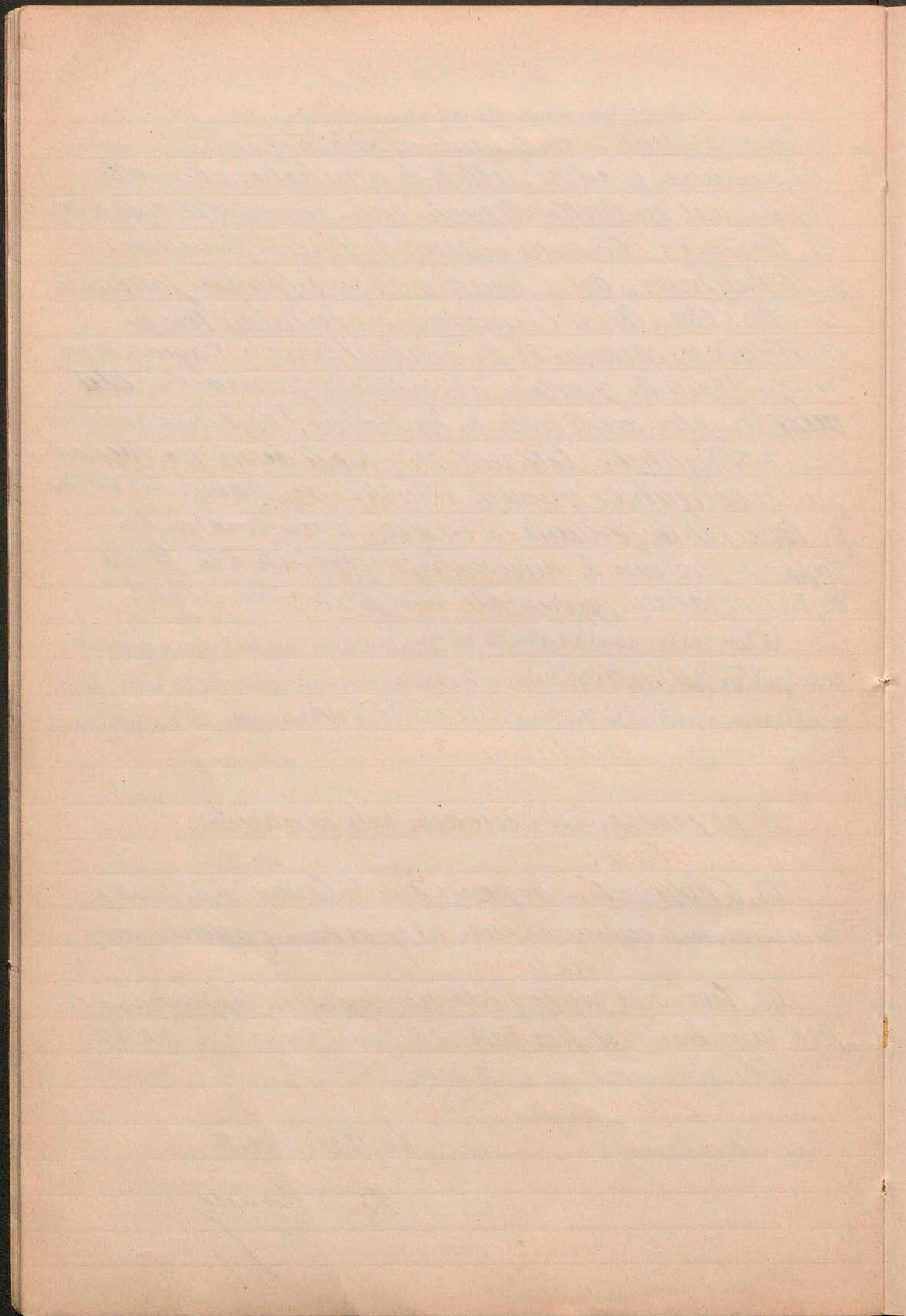
La Commission décide qu'elle nommera son rapporteur à la prochaine séance et fixe celle-ci à lundi 9 mars à 2 h. 1/2.

La séance est levée à 3 heures 25.

Le Secrétaire

Le Président

H. L. S. au



8^{me} séance. — Séance du lundi 9 mars 1896
Présidence de M. Krautz.

La séance est ouverte à 2^h 45.

Sont présents M. M. Bardou, Buffet, Cuvierot, Dulac,
Faye, de Freycinet, Gadaud, Maxet, Edouard Millacé,
Pradal, Saint Prix, Seblinc.

Absents: M. M. Follet, Brunet, Demôle, Pauliat,
Zézenas.

M. le Président, conformément à l'ordre du jour, invite
la Commission à nommer un rapporteur.

Il est procédé aux scrutins.

Nombre des votants — 13

Majorité absolue — 7

Ont obtenu :

M. M. Bardou 5 voix

Edouard Millacé 5 voix

Voix diverses 3.

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin :

Ont obtenu :

M. M. Bardou 7 voix

Ed. Millacé 5 "

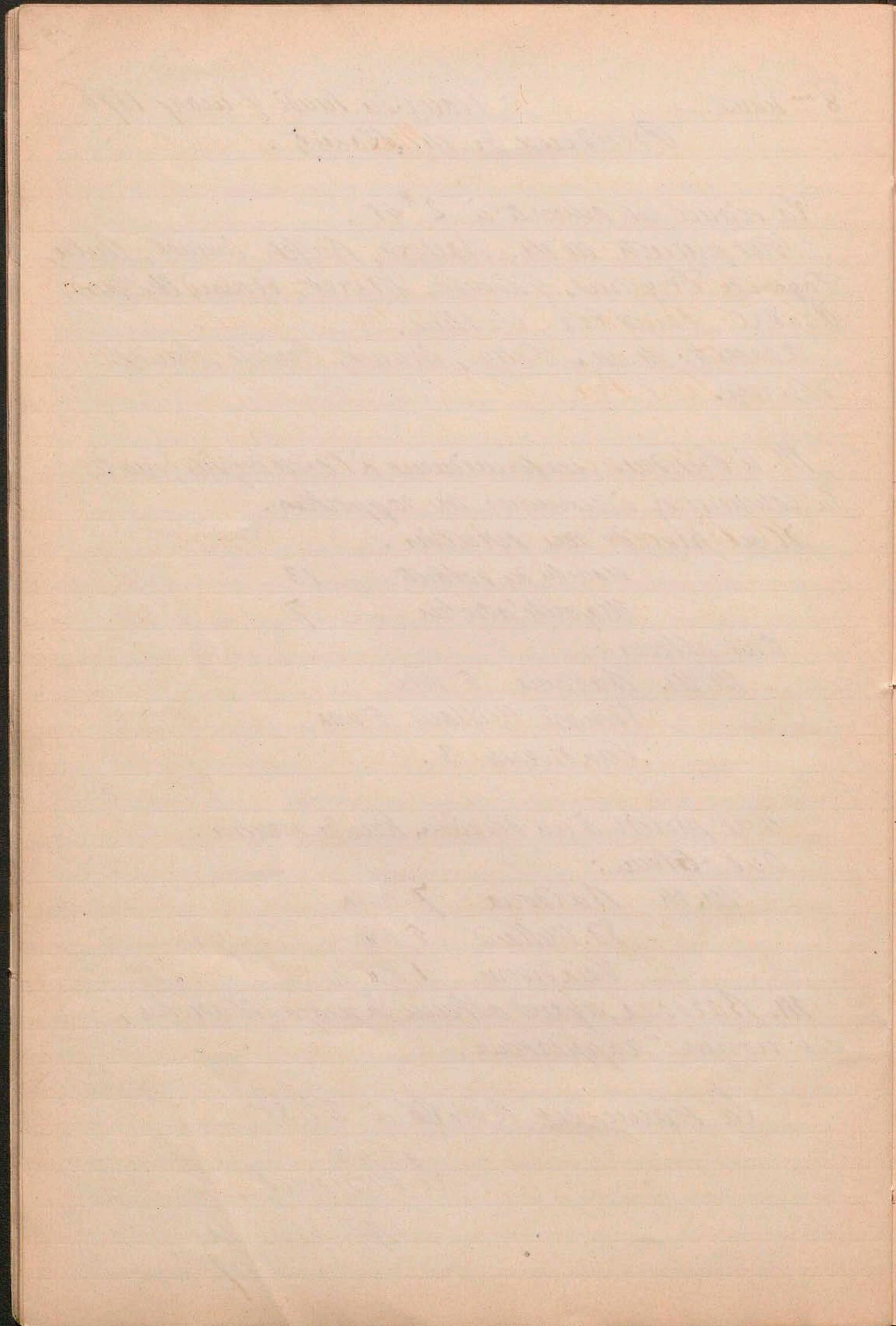
Voix diverses 1 "

M. Bardou, ayant obtenu la majorité absolue,
est nommé rapporteur.

La séance est levée à 2^h 55.

Le Président

M. Krautz



9^{me} séance

16

Séance du Mercredi 17 juin 1896
Présidence de M. Krantz

La séance est ouverte à 3 h. 45

Sont présents: M. M. Folliet, Bardoux, Buffet, Demôle
Palac, de Freycinet, Edmond Milland, Pradal.

Absent: M. M. Brunet, Cuvrot, Faye, Gadaud, Maret,
Pauliat, Saint-Prix, Séblino.

M. le Président donne la parole à M. Bardoux.

M. Bardoux donne lecture de son rapport.

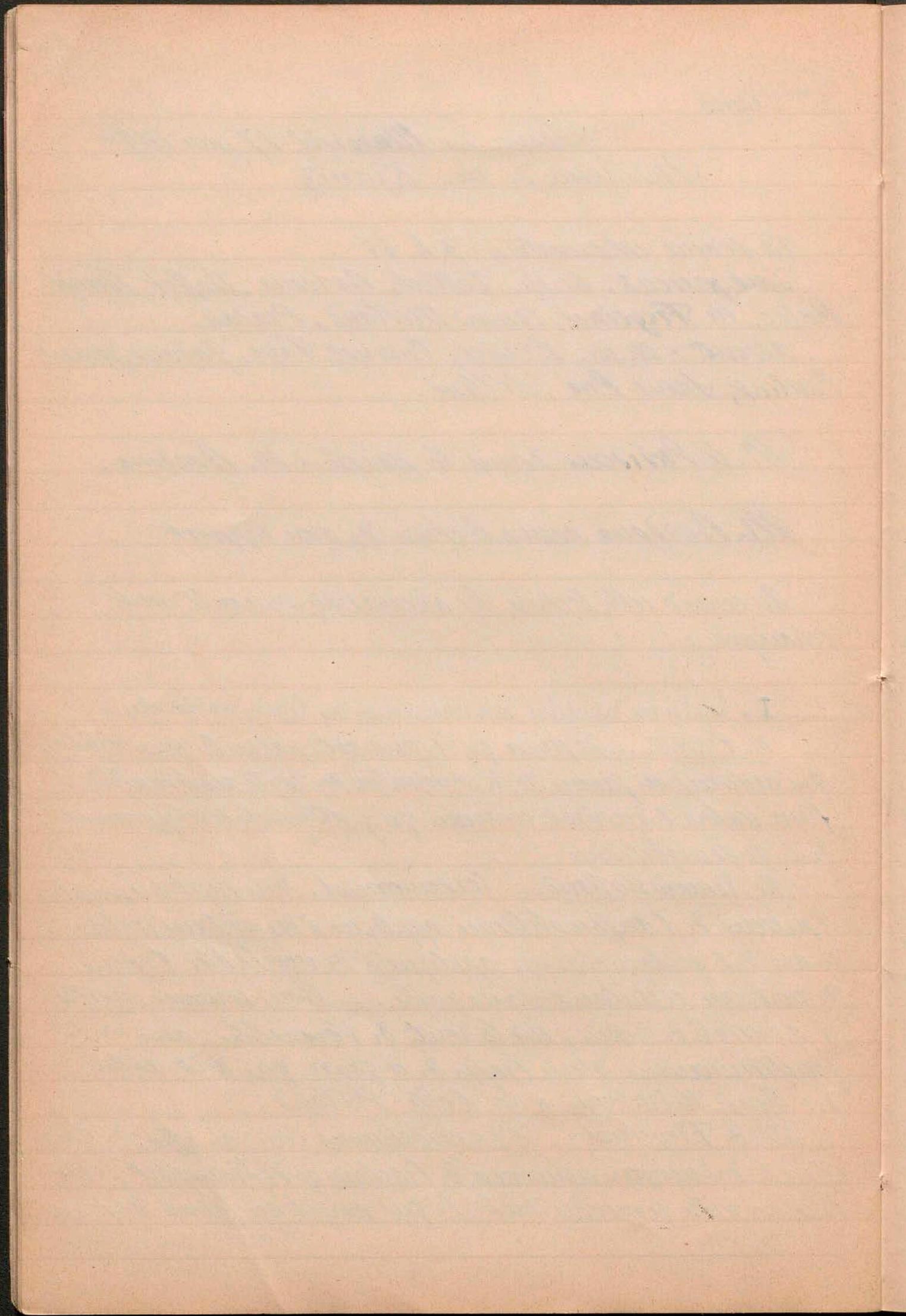
Au cours de cette lecture les observations suivantes ont
échangées:

I. Point de vue de l'utilité de la conservation des Routes nationales.

M. Pradal. — Je pense qu'il faudrait, par une série de considérations
qui militent en faveur de la conservation des routes nationales,
faire valoir l'intérêt nouveau qui y attache le développement
de l'automobilisme.

M. Edmond Milland. — Certainement. Mais l'agit même plus
à propos de l'automobilisme appliqué à des voitures isolées,
mais de l'automobilisme appliqué à de véritables trains
de voitures circulant sans rails. — Nous sommes invités
à assister demain, sur la route de Versailles, au
fonctionnement d'un train de ce genre qui doit aller
du Pont Mirabeau à la Celle-St-Cloud.

M. de Freycinet. — Il y a évidemment lieu, en effet, de tenir
compte des nouveaux moyens de traction et de transport; c'est
tout un ordre nouveau d'utilité qui surgit en faveur des



routes.

M. le Président. - Et cela surtout en pays de montagnes où les matériaux de construction et d'entretien se trouvent sous la main. - A côté de l'automobile, on pourrait même parler de la vitesse, cela prêterait peut-être à rire aujourd'hui encore, mais dans dix ans cela pourrait bien être un argument sérieux.

II. - Emploi des prestations.

M. Buffet. - Je ferai remarquer que - contrairement à ce qui, j'ose, est avancé dans le rapport, - la Commission ne s'est pas prononcée d'assimilation pour l'application des prestations aux routes nationales. Pour ma part je suis opposé à cette application, et je tiens essentiellement à ce que le fait soit mentionné.

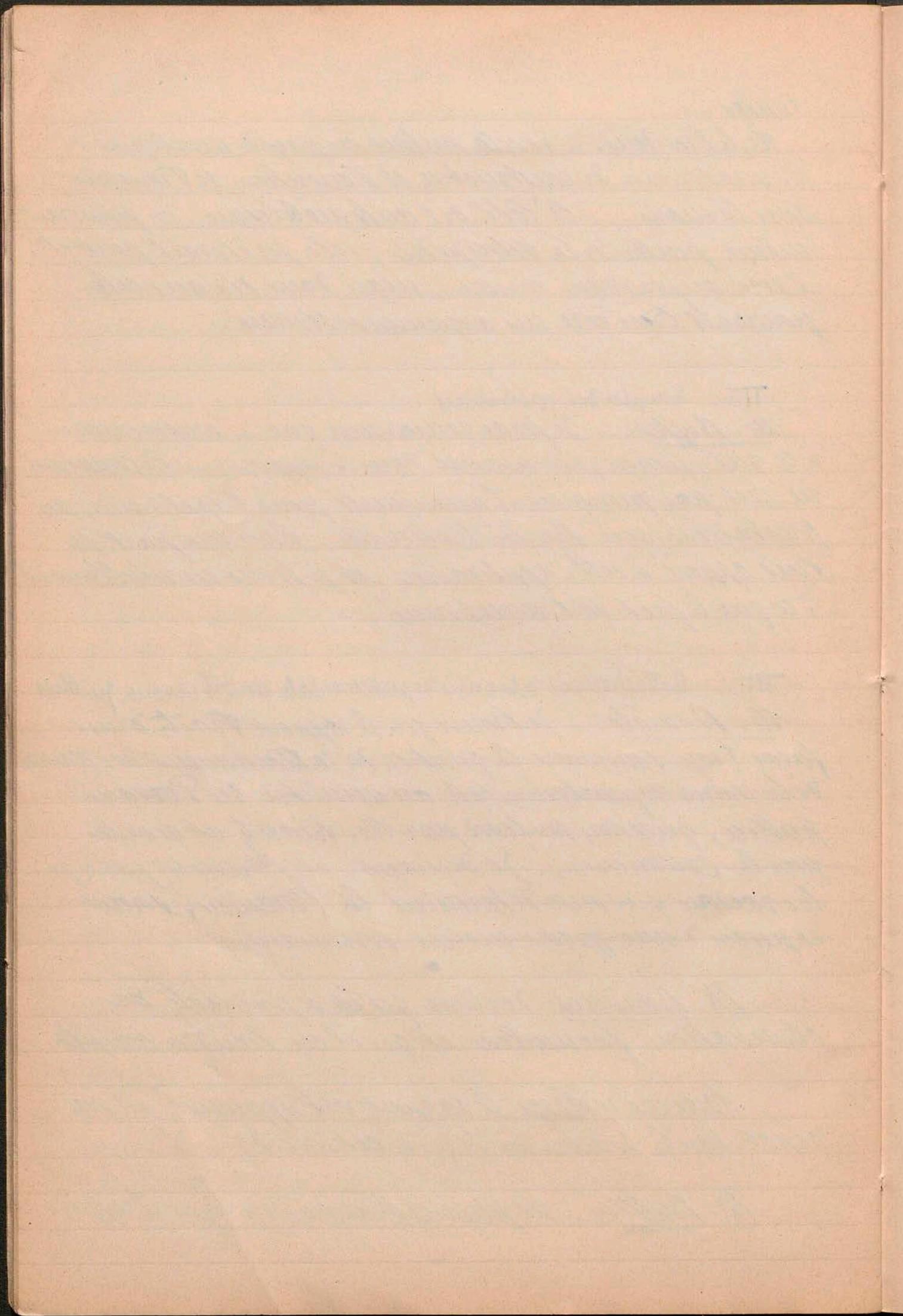
III. - Rattachement de la voirie départementale aux Travaux publics.

M. Demôle. - Je trouve que le rapport traite d'une façon trop sommaire la question du rattachement des routes de la voirie départementale au régime des Travaux publics, question soulevée par M. Krautz et écartée par la Commission. Je demande et j'insiste pour que les raisons qui ont déterminé la Commission soient exposées d'une façon moins sommaire.

M. Bardou déclare qu'il a pris note des observations formulées et qu'il en tiendra compte.

Sur ces réserves, le rapport est approuvé et son dépôt sur le bureau du Sénat est décidé.

M. Buffet. - Ne pourrions-nous pas envoyer le rapport



18

à tous les Conseils généraux ? J'y verrais une grande utilité.

M. Bardoux. - Le envoi ne serait possible qu'en vertu d'un vote spécial, d'une résolution du Sénat.

M. Édouard Millard. - Individuellement, chacun de vous peut envoyer un exemplaire du rapport au président du conseil général de son département.

M. Buffet. - Je voudrais que tous les Conseils généraux en fussent saisis.

M. le Président. - Une fois imprimé et distribué le rapport tombera dans le domaine public; il sera alors à la disposition de qui voudra le connaître ou le faire connaître.

M. le Président. - Avant de lever la séance, je tiens, mesieurs, à remercier au nom de la Commission M. Bardoux du rapport si intéressante et si bien fait dont il vient de nous donner lecture. J'ajoute d'ailleurs que M. Bardoux n'a fait là que réaliser notre attente.

La séance est levée à 4 heures 45.

Le Secrétaire.

Le Président